



## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 27 avril 2018 à 19 h

### Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 19 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Darmenté, au-dessus des Halles, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

**Présents** : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Lacroix Jérôme, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Villeger Michel.

**Absents représentés** : Bénétrix Sabine donne procuration à Montaut Cathy, Lagardère Georges donne procuration à Lartigau Nadine, Servary Pierre donne procuration à Arbeille Henri.

**Absents excusés** : Lalande Françoise, Sarthou Pierre.

**Secrétaire** : Dassé Sabine

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### FINANCES

##### 1. Comptes de l'exercice 2017 : budget principal et budgets annexes :

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

### a) Comptes de gestion

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le compte de gestion, établi par le trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, de tous les budgets de la commune. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

En approuvant à l'unanimité le compte de gestion 2016, l'assemblée délibérante a constaté la stricte concordance entre le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion.

### b) Comptes administratifs

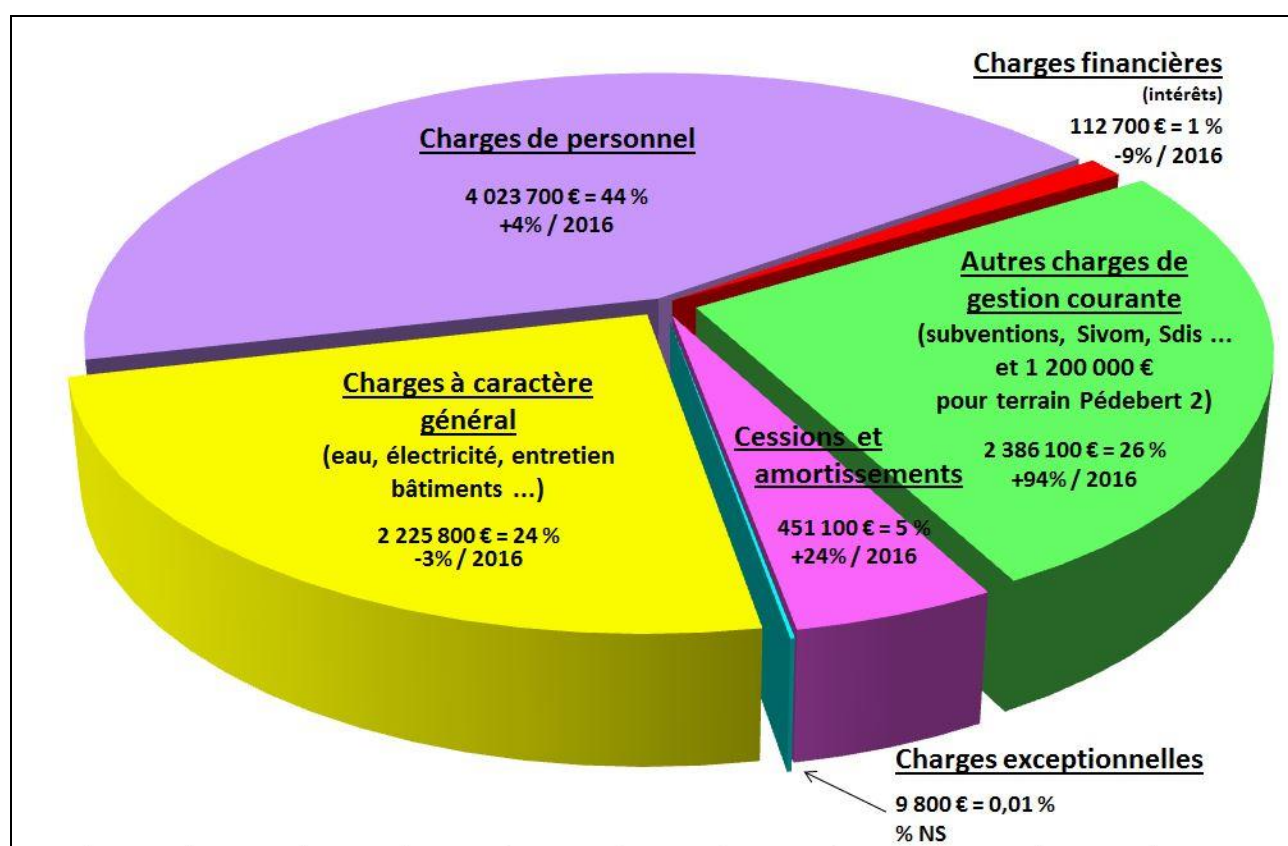
Vote : unanimité pour tous les budgets (budget principal et budgets annexes)

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

Le maire Xavier Gaudio et Delphine Bart, adjointe déléguée aux affaires financières, commentent les comptes administratifs du budget principal puis des budgets annexes.

Ils rappellent que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget primitif : il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année, y compris celles qui sont engagées mais non reçues ou non payées.

**Dépenses de fonctionnement 2017 = 7 954 819,73 € (hors exceptions)**



Les dépenses de fonctionnement augmentent de 78 200 € soit 0,99 % par rapport à 2016.

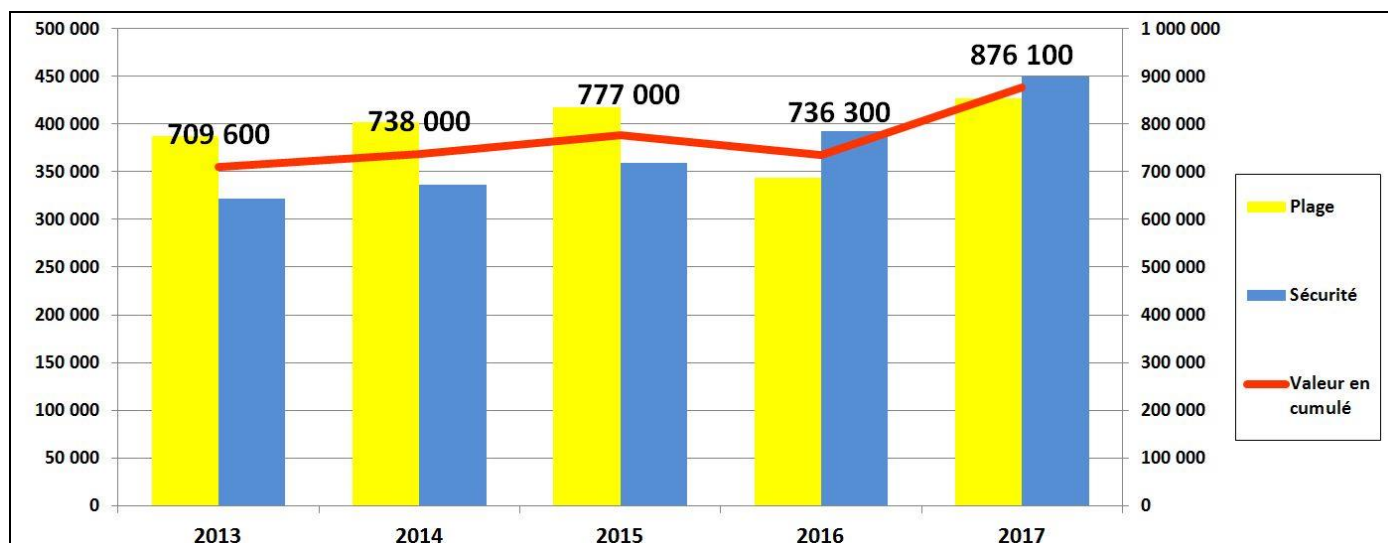
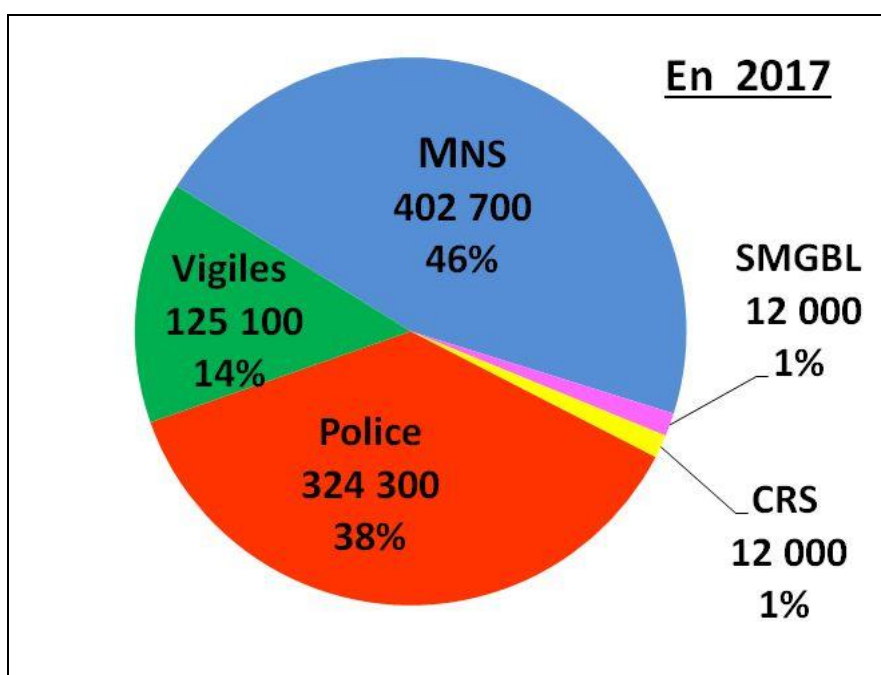
Les charges de gestion générale (achats, prestations ...) baissent de 3,27 %

Les charges de personnel augmentent de 4% : en 2017, ce chapitre budgétaire a été impacté essentiellement par la mise en place de la réforme du Parcours professionnel des carrières et rémunérations (PPCR), la revalorisation du point d'indice sur lequel est calculée la rémunération des agents, le Glissement-vieillesse-technicité (GVT : avancement d'échelon automatique des agents en fonction de leur situation dans leur catégorie).

Les autres charges de gestion courante augmentent du fait de l'inscription d'une opération d'ordre patrimoniale (transfert comptable du terrain de l'extension du parc d'activités Pédebert au budget annexe Pédebert : 1 200 000 €).

Les charges financières baissent de 11 600 € du fait de la diminution des intérêts d'emprunt à payer.

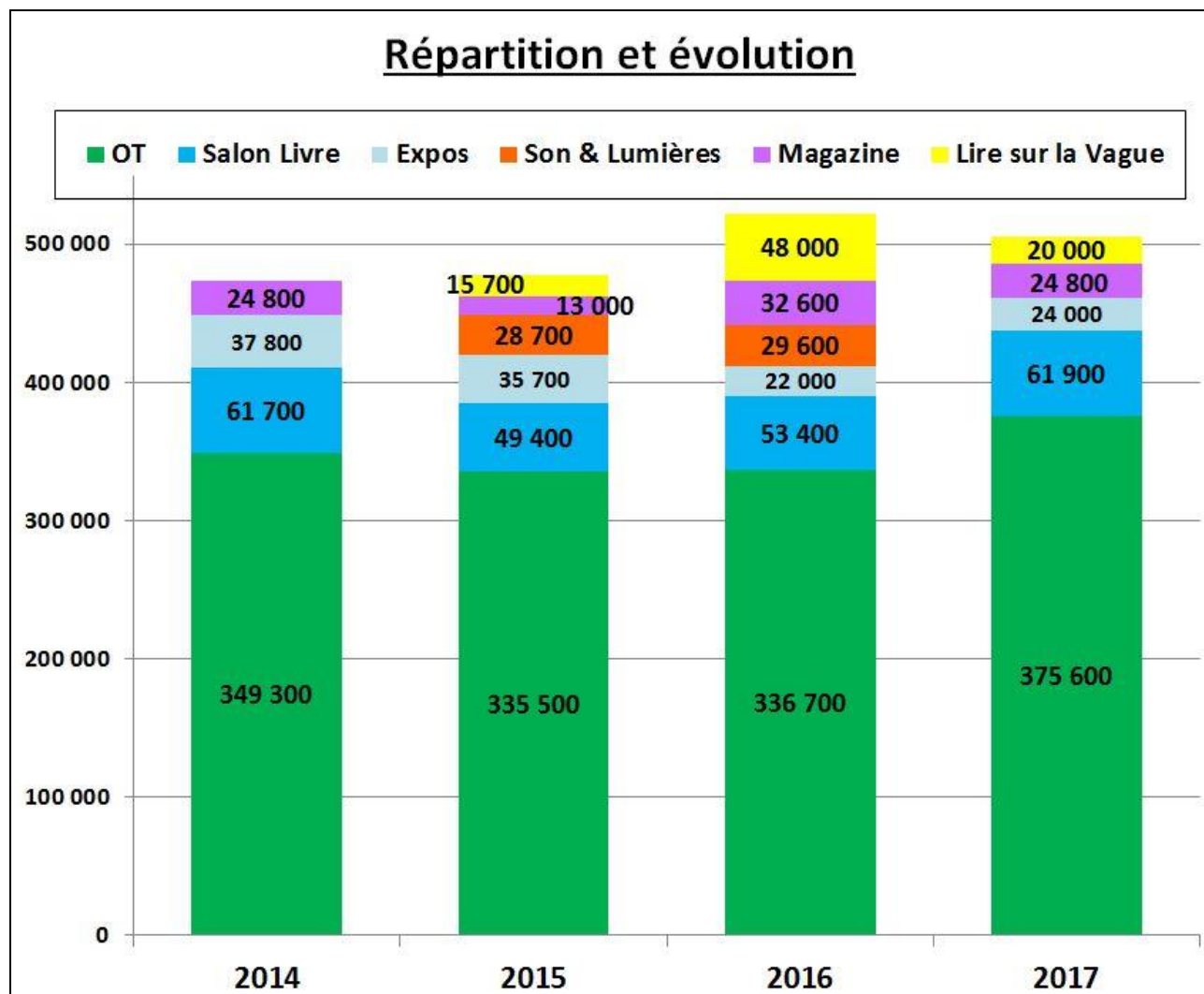
### Zoom sécurité



Les contrats des MNS ont été revus afin qu'ils effectuent 38 heures hebdomadaire ; les périodes de surveillance des plages ont été, comme déjà en 2016, adaptées aux périodes d'affluence en avant et après saison. Cette organisation a été sans impact sur la qualité de la surveillance.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que la commune a investi dans l'achat de structures modulaires pour supprimer les frais de location des postes de secours.

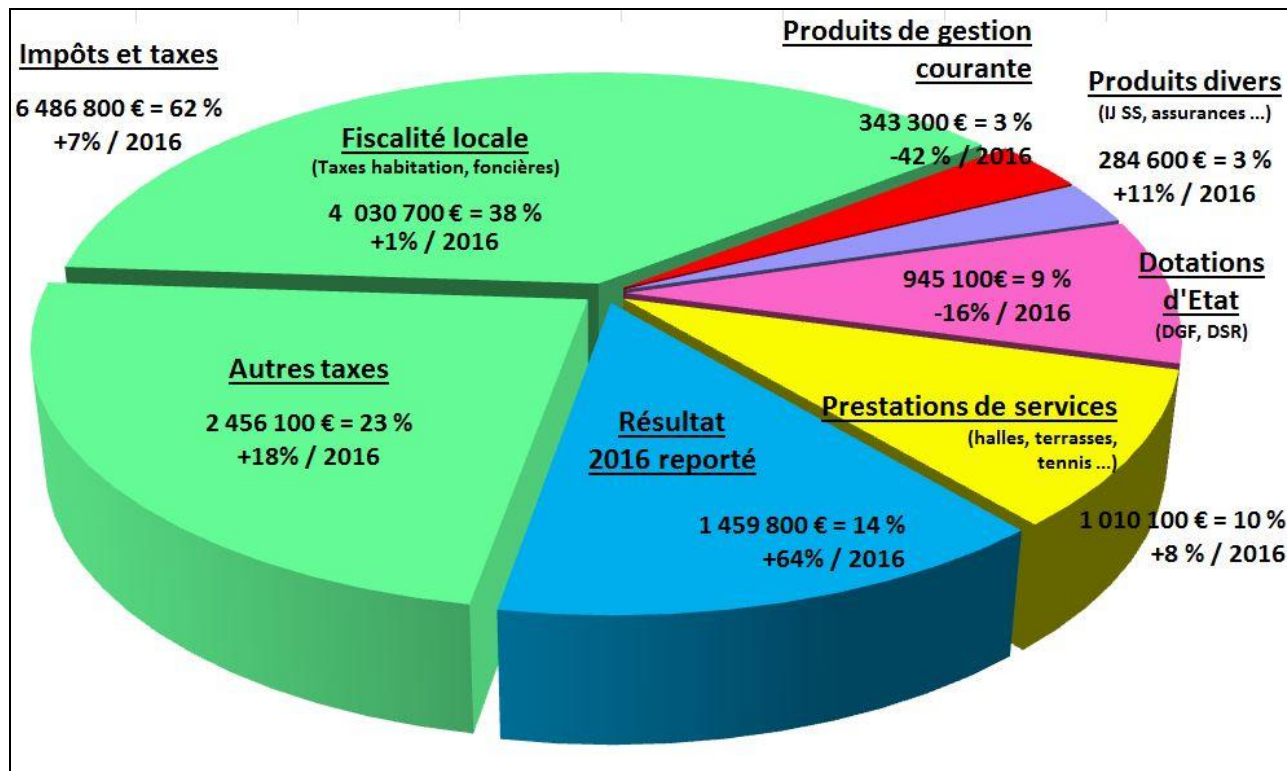
Zoom animation :



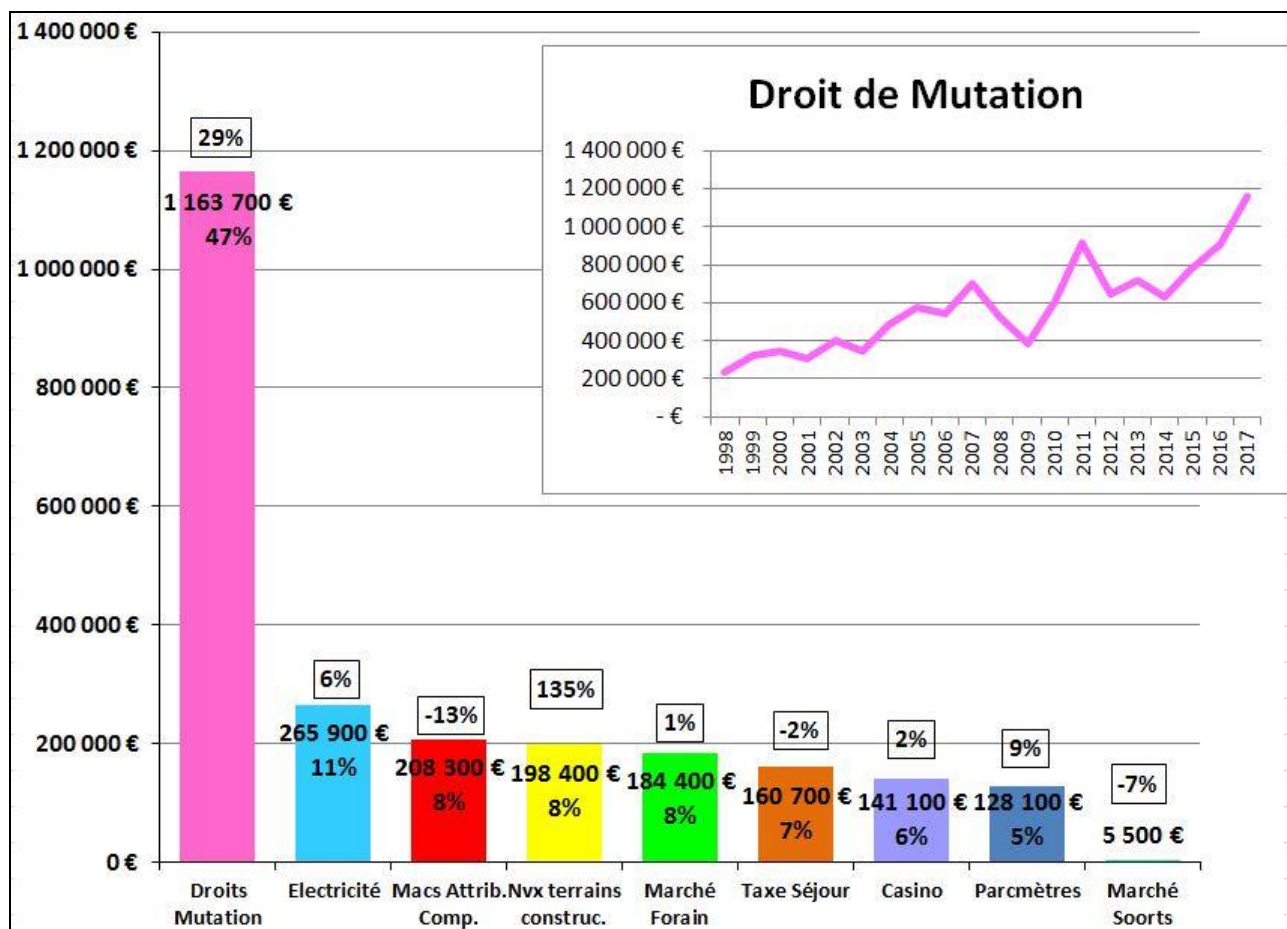
Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'une subvention exceptionnelle a été versée à l'office de tourisme pour que celui-ci règle une dépense exceptionnelle (indemnités de licenciement pour inaptitude d'un salarié).

A noter que la subvention pour le Festival Lire sur la Vague de 2017 comprend le solde de l'aide attribuée en 2016 ; l'évolution de l'aide versée à l'association est donc de 23 700 € ; 40 000 € ; 20 000 €.

Recettes de fonctionnement 2017 = 10 475 559,59 € (hors exceptions)



Détail des « Impôts et taxes » :



Delphine Bart précise que les recettes de fonctionnement augmentent de + 0,1% par rapport à 2016 (hors exceptions) malgré la baisse des dotations d'Etat (DGF) d'environ 185 000 €.

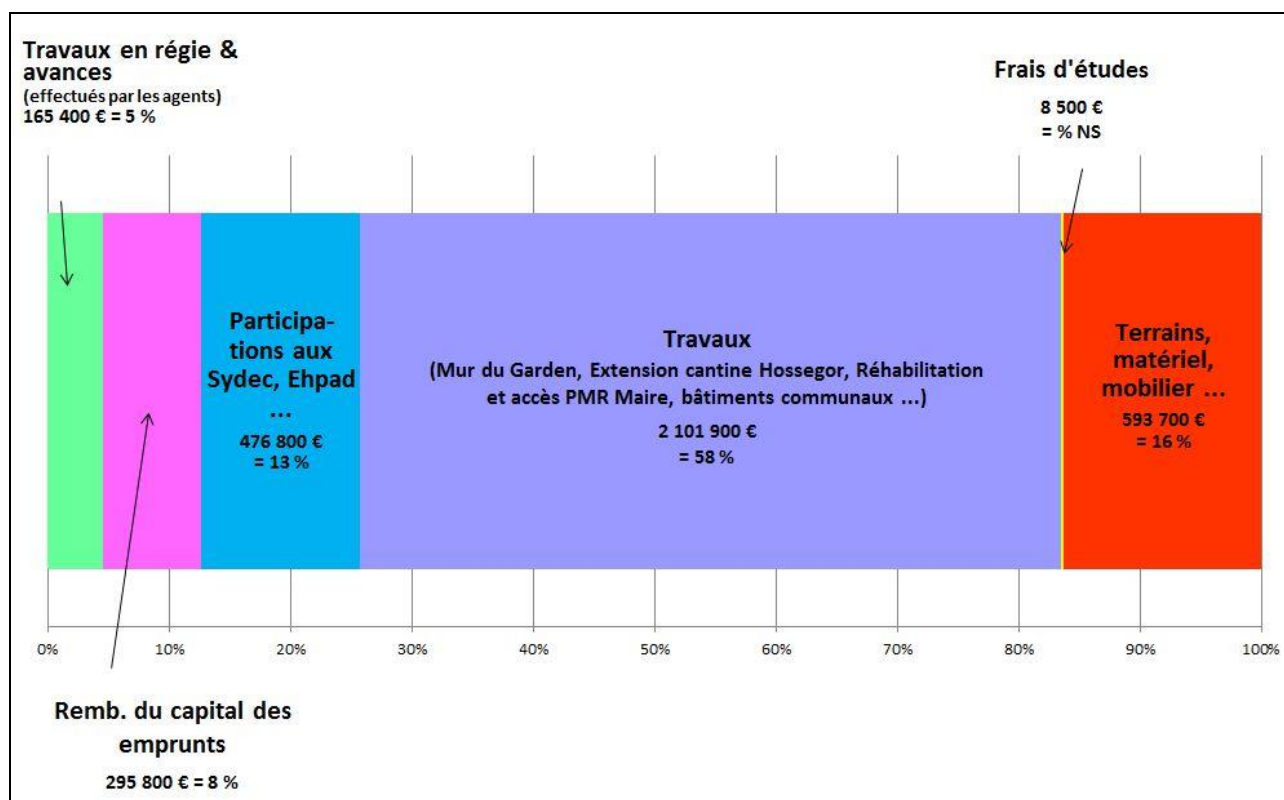
Le maire Xavier Gaudio rappelle que, en 2018, la subvention de l'Etat a diminué de 34 000 €, baisse mesurée mais inattendue vu que le montant des DGF versées aux communes devait être identique à celui de 2017.

Il rappelle également :

- La recette liée aux droits de mutation qui atteint 1 163 700 € en 2017 : cette recette correspond à une taxe prélevée lors des transactions immobilières, ce qui montre le dynamisme et l'attractivité de la Ville.
- Les efforts faits pour encaisser les recettes de Taxe de séjour (+ 7% par rapport à 2016) : ce poste devra encore être optimisé en 2018.

La section d'investissement fait apparaître un total de dépenses de 3 642 058,37 € (hors exceptions).

Les grandes masses financières se répartissent comme suit :



Le maire Xavier Gaudio et Delphine Bart listent certains programmes d'investissement qui témoignent du niveau d'investissement de la commune malgré les contraintes budgétaires.

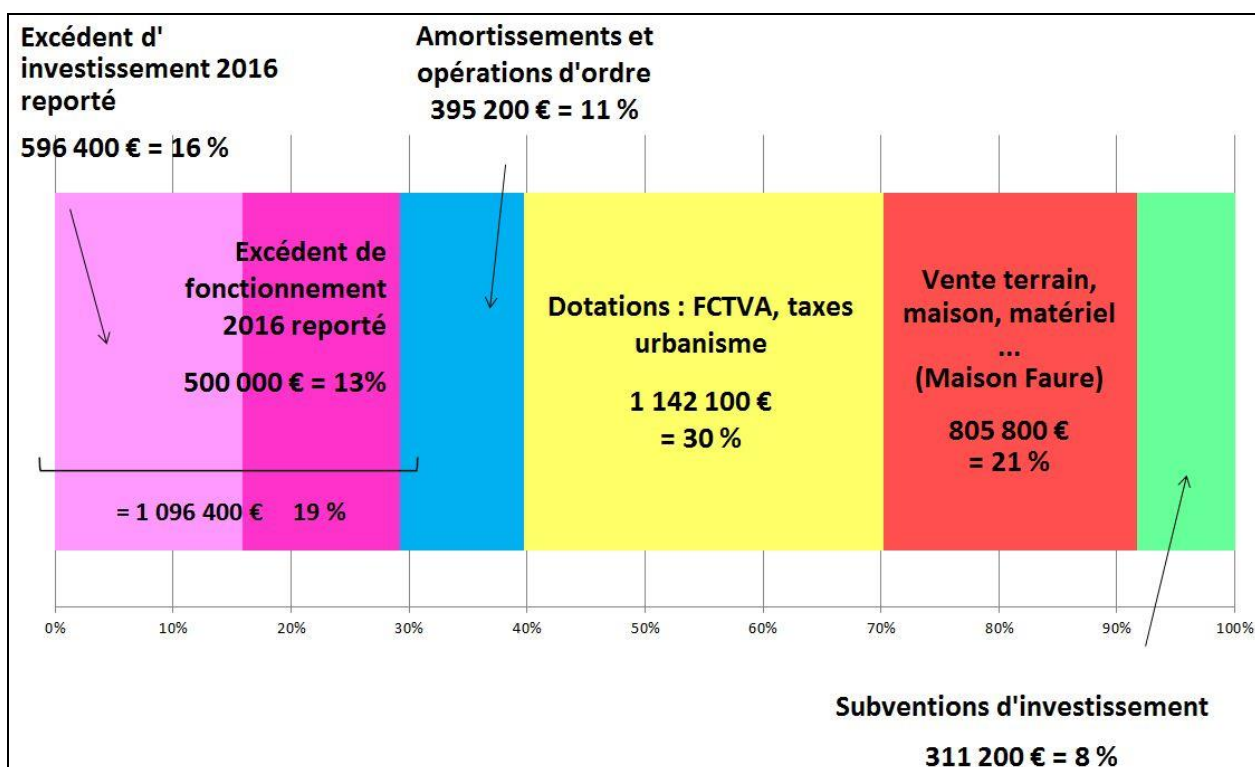
# BATÎMENTS

<b>REFECTION BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> Concessions lac et poissonnerie Halles, préau école, démolition maison Lacout ... <b>97 500 €</b>	<b>REHABILITATION ET ACCES PMR MAIRIE (début)</b> <b>37 200 €</b>	<b>EXTENSION CANTINE HOSSEGOR</b> <b>26 600 €</b>	<b>MUR DU GARDEN</b> <b>23 200 €</b>
--	--	--	---

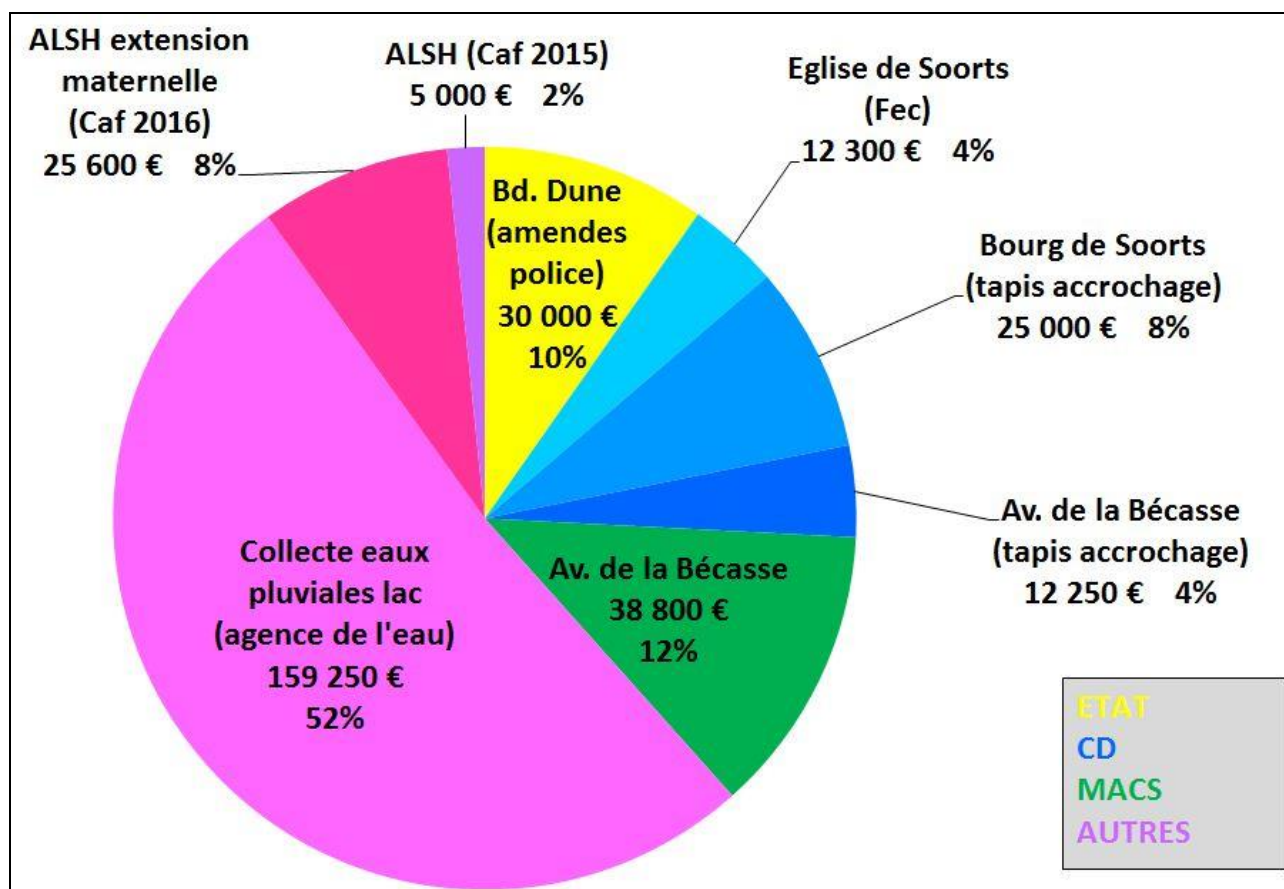
# AMENAGEMENTS EXTERIEURS

<b>COLLECTE EAUX PLUVIALES SOORTS</b> <b>372 900 €</b>	<b>BOURG DE SOORTS</b> <b>345 800 €</b>	<b>AVENUE DE LA BECASSE</b> <b>741 600 €</b>	<b>VOIRIE</b> Accès cimetièrre, accès fédération surf, parking arrière halles ... <b>140 300 €</b>
---	--	---	--

Les recettes d'investissement hors exceptions s'élèvent à 3 003 731,97 €



Subventions d'investissement :



Le maire Xavier Gaudio détaille les subventions obtenues et rappelle la recette exceptionnelle liée à la vente de la maison Faure.

### Résultats 2017

Section de fonctionnement :

• Dépenses	9 958 976,54 €
• Recettes	<u>11 279 716,40 €</u>
Total	+ 1 320 739,86 €

Section d'investissement

• Dépenses	6 476 858,37 €
• Recettes	<u>8 046 590,51 €</u>
Total	+ 1 569 732,14 €

Le maire Xavier Gaudio conclue la présentation du compte administratif 2017 en précisant que l'ensemble de ces chiffres démontre la qualité de gestion et des priorisations choisies par l'équipe municipale.



## Budgets annexes

### 2- Budget Casino :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	30 562,83 €				
Recettes	596 037,78 €	565 474,95 €			
Investissement					
Dépenses	29 508,22 €		76 800,00 €	76 800,00 €	
Recettes	153 621,76 €	124 113,54 €			612 788,49 €

### 3- Budget Cinéma :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	0,00 €				
Recettes	36 276,83 €	36 276,83 €			
Investissement					
Dépenses	0,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	
Recettes	34 271,10 €	34 271,10 €			60 547,93 €

### 4- Budget Lotissement La Forêt :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	44 146,23 €				
Recettes	277 920,19 €	233 773,96 €			
Investissement					
Dépenses	88 292,46 €	44 146,23 €			
Recettes	44 146,23 €				189 627,73 €

### 5- Budget Pédebert Extension II :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	833 670,04 €				
Recettes	2 466 155,02 €	1 632 484,98 €			
Investissement					
Dépenses	2 033 039,29 €	833 039,29 €			
Recettes	1 200 000,00 €				799 445,69 €

6- Budget Eau :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	49 662,37 €				
Recettes	190 972,82 €	141 310,45 €			
Investissement					
Dépenses	80 738,59 €		140 000,00 €	140 000,00 €	
Recettes	281 880,21 €	201 141,62 €			202 452,07 €

7- Budget Assainissement :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	275 693,90 €				
Recettes	694 369,06 €	418 675,16 €			
Investissement					
Dépenses	923 238,33 €		135 900,00 €	135 900,00 €	
Recettes	1 061 161,15 €	137 922,82 €			420 697,98 €

8- Budget Restaurant Front de Mer :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	69 919,09 €				
Recettes	88 706,11 €	18 787,02 €			
Investissement					
Dépenses	45 162,50 €		6 000,00 €	6 000,00 €	
Recettes	51 615,23 €	6 452,73 €			19 239,75 €

9- Maison de la Petite Enfance :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	687 004,27 €				
Recettes	909 606,85 €	222 602,58 €			
Investissement					
Dépenses	50 667,77 €		20 000,00 €	20 000,00 €	
Recettes	93 365,90 €	42 698,13 €			245 300,71 €

10- Budget Lotissement Clos du Golf :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	0,00 €				
Recettes	66 826,23 €	66 826,23 €			66 826,23 €
Investissement					
Dépenses					
Recettes					

11- Budget Lotissement Les Barthes :

Sections	Réalisations	Solde	Restes à réaliser	Solde	Solde Général
Fonctionnement					
Dépenses	932 088,90 €				
Recettes	932 088,90 €				
Investissement					
Dépenses	1 772 388,22 €	932 088,90 €			932 088,90 €
Recettes	840 299,32 €				

Afin de permettre le vote des comptes administratifs dont le maire est l'ordonnateur, Delphine Bart est nommée présidente de séance et le maire Xavier Gaudio quitte la salle.

**2. Affectation des résultats 2017**

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

<b>- Budget Principal :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	1 320 739,86 €
En recette d'investissement au c/1068	300 000,00 €
En recette de fonctionnement c/002	1 020 739,86 €
<b>- Budget Casino :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	565 474,95 €
En recette d'investissement	200 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	365 474,95 €
<b>- Budget Cinéma Rex :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	36 276,83 €
En recette de fonctionnement au c/002	36 276,83 €
<b>- Budget Eau :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	141 310,45 €
En recette d'investissement au c/1068	50 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	91 310,45 €

<b>- Budget Assainissement :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	418 675,16 €
En recette de fonctionnement au c/002	418 675,16 €
<b>- Budget Restaurant Front de Mer :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	18 787,02 €
En recette d'investissement au c/1068	5 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	13 787,02 €
<b>- Budget Maison de la Petite Enfance :</b>	
Excédent de fonctionnement 2017	222 602,58 €
En recette d'investissement au c/1068	50 000,00 €
En recette de fonctionnement au c/002	172 602,58 €

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

<b>- Budget Lotissement La Forêt II :</b>	
Résultat de fonctionnement 2017	+ 233 773,96 €
En section de fonctionnement recette au c/002	233 733,96 €
<b>- Budget Pédebert Extension II :</b>	
Résultat de fonctionnement 2017	+ 433 115,73 €
En section de fonctionnement recette au c/002	433 115,73 €
<b>- Budget Lotissement Clos du Golf :</b>	
Résultat de fonctionnement 2017	+ 66 826,23 €
En section de fonctionnement recette au c/002	66 826,23 €
<b>- Budget Lotissement Les Barthes :</b>	
Résultat de fonctionnement 2017	0,00 €
Donc, pas de report	

### 3. Bilan 2017 des acquisitions et des cessions immobilières

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières suivantes :

Acquisitions :

Date délibération	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface m <sup>2</sup>	Montant	Date acquisition	Sections cadastrales	Budget
29/05/2015	Chemin accès Barthes (Av. Bécasse vers terrain Bigeard)	BONHOMME Monique - BONHOMME Nicole - BONHOMME Françoise	1 281	90 000,00 €	10/10/2016	AX 32-a et AX 32-b	Les Barthes
10/06/2016	Intégration dans DP de la voirie, des espaces verts et des réseaux du lotissement	Association Syndicale du Lotissement Le Clos de Brana	6 425	1,00 €	14/12/2016	AY 197	Commune
18/11/2016	Meilleure visibilité angle Av. Suzanne Labatut et Av. Maître Pierre	Société JUILLAC-LOCATIONS	7	1 835,00 €	13/03/2017	BM 180	Commune

Cession :

Date délibération	Objet de la cession	Acquéreur	Surface m <sup>2</sup>	Montant	Date cession	Sections cadastrales	Budget
13/01/2017	Vente terrain "Faure"	Société L'OCEANE-HOSSEGOR	1 361	750 000,00 €	29/09/2017	BM 57	Commune

#### **4. Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable pour les dommages de travaux publics au bourg de Soorts – Adoption du règlement intérieur de la commission d'indemnisation**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 16 voix pour et 1 contre (Sabine Bénétrix)

L'assemblée délibérante décide de créer une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques du fait des travaux dans le cadre de l'opération de l'aménagement du bourg de Soorts. En effet, en dépit de la volonté affichée par la commune de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises, les travaux ont pu occasionner une gêne aux commerces et autres locaux professionnels et influencer sur leur activité.

Cette commission, présidée par un juge du tribunal administratif ou judiciaire, aura pour objet d'étudier et de donner un avis consultatif sur les demandes d'indemnisation des commerçants impactés. Les propositions de la commission seront ensuite approuvées lors d'une séance du conseil municipal.

L'assemblée approuve également le projet de règlement intérieur de la commission et définit le périmètre géographique où les travaux ont été réalisés, et donc les commerçants éligibles à ce dispositif.

Jérôme Lacroix s'étonne qu'une commission d'indemnisation n'ait pas été mise en place lors des travaux du boulevard du Front de mer pour les commerçants de la place des Landais.

Le maire Xavier Gaudio précise que les travaux du front de mer ont été réalisés pendant une période de fréquentation moindre contrairement à ceux réalisés à Soorts. Philippe Gelez précise qu'il y a effectivement une baisse d'activité des commerçants de Soorts, liée aux difficultés d'accès.

#### **5. Fixation du montant de l'attribution de compensation résultant de la reprise de la compétence du SIVOM Côte Sud**

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve le montant de l'attribution de compensation versée par MACS à la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette attribution s'élèvera désormais à 101 062 €.

La révision de cette recette est due à la substitution de MACS au SIVOM Côte Sud. Les emprunts souscrits par le SIVOM sont désormais dans le budget de MACS : la communauté, de manière transparente, déduit le part d'endettement des communes concernées (Seignosse, Capbreton et Hossegor) sur l'attribution de compensation qu'elle leur verse.

Ainsi le financement des compétences reprises par MACS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 interviendra selon les modalités suivantes :

- pour partie, par augmentation de la fiscalité de MACS avec relèvement d'un point du taux de CFE et des taux communautaires « ménages » à hauteur des contributions fiscalisées des communes au SIVOM Côte-Sud et affectées aux compétences reprises ;
- pour l'autre, par diminution de l'attribution de compensation des trois communes, à hauteur du montant de la contribution budgétaire de remboursement de leur dette.

## **URBANISME**

#### **6. Porter à connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique relative à l'instauration d'une AVAP sur la commune**

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : porter à connaissance

L'assemblée délibérante prend acte des informations présentées par Philippe Gelez, conseiller délégué à l'urbanisme, sur l'instauration d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), dont l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur l'enquête publique qui a eu lieu du lundi 19 février 2018 au lundi 23 mars 2018.

Le conseil municipal n'a pas à émettre d'avis formel car l'urbanisme est de compétence communautaire mais il semblait opportun de porter à la connaissance des élus cet avis favorable sur le projet de l'AVAP.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que ce dispositif a demandé beaucoup de travail, la procédure a été longue mais elle devrait aboutir lors d'une séance du conseil communautaire fixée à la rentrée.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **7. Action en justice**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée autorise le maire à ester en justice pour porter plainte pour injures publiques, au nom de la commune, contre le ou les auteurs des commentaires publiés sur la page Facebook « L'œil d'Hossegor ».

Le maire Xavier Gaudio ainsi que Henri Arbeille conviennent du droit de critiquer l'action de la municipalité mais précisent que la limite a été franchie avec des attaques contre un agent municipal.

### **8. Mise en place du dispositif du service civique**

Rapporteurs : Marie-Françoise Péré Gaudio et Henri Arbeille

Vote : unanimité

La mise en place d'un dispositif de service civique à compter du 1<sup>er</sup> juin, pour quatre volontaires, est approuvé à l'unanimité.

Après avoir rappelé les principes et les objectifs, Henri arbeille, adjoint délégué aux affaires sociales, précise que les volontaires pourraient effectuer des missions liées à la protection de la santé, à l'aide à l'accès à la plage aux personnes à mobilité réduite, à l'éducation à la paix et à la protection de l'environnement.

Henri Arbeille précise qu'il a rencontré l'association Handiplages, la volonté étant d'obtenir un label pour deux plages (une à l'océan (plage Sud) et l'autre au lac (plage Blanche).

A la remarque de Nadine Lartigau sur l'isolement de ces volontaires, Marie-Françoise Péré Gaudio indique qu'un tuteur encadrera les volontaires. Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'intégrer ce dispositif permet aux volontaires de se rapprocher du monde du travail et de reprendre confiance.

### **9. Instances paritaires**

**a) Comité technique :**

**b) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve, dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018, les points suivants tant pour le comité technique que pour le CHSCT :

- le nombre de membres de chacun des deux collèges (représentants de la commune et représentants du personnel) est fixé à cinq
- le paritarisme numérique entre les deux collèges est appliqué
- Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité est approuvé

Les organisations syndicales départementales ont été sollicitées pour avis.

#### **10. Adhésion au SYDEC des Landes pour la compétence production d'eau potable**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve le transfert de compétence communale au SYDEC en matière de production de l'eau potable.

La compétence distribution de l'eau restera toujours une compétence communale, sans lien avec la compétence production de l'eau potable. Le mode de gestion de distribution d'eau potable effectué par Suez n'est en aucun cas concerné par l'adhésion au SYDEC.

Ce transfert de compétence se traduira par la représentation de la commune au sein du comité territorial Côte Sud (un titulaire et un suppléant) pour la compétence transférée.

Sur le plan financier, l'adhésion de la commune au SYDEC pour la compétence production d'eau potable se traduira par la suppression de la redevance annuelle de 20 000 € versée au SYDEC et ce dès l'année du transfert.

#### **11. Modification du règlement de fonctionnement de la maison de la petite enfance**

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : 16 voix pour et 1 abstention (David Minvielle)

La modification du règlement de fonctionnement de la maison de la petite enfance est approuvée. Cette modification permet d'apporter des précisions sur des points portant essentiellement sur des dispositions financières et médicales.

#### **12. Convention tripartite d'occupation temporaire du domaine public du Conservatoire du littoral relatif à la traversée du site de la Côte sauvage**

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

Une convention tripartite entre la commune, le Conservatoire du littoral (propriétaire des dunes) et le syndicat mixte de gestion du littoral landais est approuvée : le syndicat mixte ayant désormais la compétence pour effectuer le nettoyage des plages en lieu et place du conseil départemental, il convient de modifier la convention existante.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **13. Décisions du maire**

##### ***Marchés à procédure adaptée***

##### **a) Marché public pour les travaux de voirie sur le domaine public communal de la Ville**

Rapporteur : Serge Messanges

L'offre de la société Soubestre à Soorts-Hossegor, est économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de consultation :

- Pour un marché public passé pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire et reconductible une fois de manière expresse par le pouvoir adjudicateur, pour une durée d'un an soit une durée maximale de deux ans,
- Pour un marché public passé en lot unique pour un montant entre 50 000€ HT et 300 000€ HT, pour la durée du marché public, reconductions comprises

**b) Marché public de travaux de réfection de la toiture et des façades du Jai-Alai**

Rapporteur : Serge Messanges

L'offre de la société MATA de Mourenx est retenue pour un montant de :

- Tranche ferme : 131 361, 00 € HT
- Tranche conditionnelle : 75 443,00 € HT

**c) Marché public de fourniture de structures modulaires pour remplacer les vestiaires du stade**

Rapporteur : Serge Messanges

L'offre de la société Cougnaud de La Roche sur Yon est retenue pour un montant de 31 257,20 € HT.

**Actions en justice**

**d) Défense des intérêts de la Ville pour la requête adressée à la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux par les consorts Barbin et autres (permis de construire SARL Or Promotion)**

Rapporteur : Philippe Gelez

La SCP Etchegaray & Associés de Bayonne est désignée pour représenter la commune, et pour défendre ses intérêts dans la requête n° 17BX03771 introduite devant la cour administrative d'appel de Bordeaux par les consorts Barbin et autres. Ils attaquent l'arrêté par lequel la commune avait autorisé le permis de construire de la SARL Or Promotion. En première instance, le tribunal administratif de Pau avait débouté les requérants.

## 14. Questions diverses

Le maire Xavier Gaudio précise que le stationnement sera payant à compter du 1<sup>er</sup> juin. Une communication importante a été faite pour expliquer le principe du Forfait de Post-Stationnement (FPS), système imposé à toutes les collectivités : flyer distribué aux commerçants et avec le magazine de municipal de juillet, réunions avec certaines associations, articles dans la presse ...

Des tarifs dissuasifs ont été appliqués au-delà de 2 heures en hyper centre et de 4 heures en périphérie pour optimiser et fluidifier le stationnement en centre-ville, satisfaire le plus grand nombre, augmenter les places libres et favoriser la proximité des commerces.

Henri Arbeille précise que la 6<sup>ème</sup> centenaire de la commune a été fêtée en avril.

Jérôme Lacroix demande des informations sur l'accueil de l'épreuve de surf aux Jeux Olympiques Paris 2024 sur Hossegor, Capbreton et Seignosse. Le maire Xavier Gaudio rappelle que la Ville a décidé de candidater aux côtés du Département des Landes, de la Communauté de Communes MACS, et des communes limitrophes (Capbreton et Seignosse).

Pour conduire cette démarche collective, fédérer l'ensemble des soutiens et assurer la promotion de notre territoire comme lieu d'accueil privilégié du sport de haut-niveau en France et à l'international, une association sera constituée : l'adhésion de la Ville à cette association sera inscrite à l'ordre du jour d'un



prochain conseil municipal. Une agence de lobbying a été choisie. Les collectivités membres de l'association devront lister les personnalités reconnues, qui pourraient avoir un pouvoir d'influence, habitant leur territoire. Dans l'attente, les trois communes reçoivent des compétitions qui montrent leurs capacités d'organisation et d'accueil.

Pour clôturer, le maire Xavier Gaudio remercie Mélanie Fourgs, responsable du service financier, pour la qualité de son travail tant sur le fond que sur la forme.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée jeudi 24 juin 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 20h45.

Soorts-Hossegor, le 7 juin 2018

Le maire,  
**Xavier Gaudio**